

Sisteron, 11 décembre 2018

Bois de Fond de Mège : une donation privée pour préserver un espace naturel remarquable



© Lionel Ouelin – CFN PACA

Mme Brigitte Godard, de l'association Thiglé, près d'un vieil arbre sur la propriété du Bois de Fond de Mège, Entrepierres (04)

Mme Brigitte Godard, représentante de l'association Thiglé, a fait don au Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) de sa propriété du Bois de Fond de Mège, 14 hectares de forêt situés au pied de la Montagne de Gache sur la commune d'Entrepierres (près de Sisteron) dans les Alpes-de-Haute-Provence. L'opération a pu être réalisée par l'intermédiaire du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, outil juridique adapté à recevoir les dons et legs. Cette donation garantit la préservation à long terme de cet espace naturel, remarquable notamment pour ses vieux arbres porteurs d'une riche biodiversité.

Madame Brigitte Godard a acheté en 2001 puis 2007 un ensemble de parcelles représentant une surface totale d'un peu plus de 14 ha, dans le but d'offrir un lieu de méditation dans la nature aux membres de son association, Thiglé, basée à Sisteron : « ce lieu appartient à la Nature, ceux qui la respectent y ont droit de passage afin de découvrir leur propre Nature ». Très attachée à ce lieu, Madame Godard s'est rapprochée du CEN PACA, afin de le préserver de manière pérenne. Elle a ainsi souhaité faire la donation de ses parcelles au Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, tout en conservant l'usage du site comme lieu de méditation. Une convention signée entre le CEN PACA et l'association Thiglé précise les clauses à respecter pour chaque partie.

Cette propriété forestière est amenée à évoluer naturellement pour donner à terme une forêt d'arbres mûres riches en biodiversité. La présence de vieux arbres de gros diamètre sur le site est, en effet, favorable à de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chiroptères, leur fournissant des gîtes et des micro-habitats intéressants (cavités, fissures, écorces décollées). Le CEN PACA, en charge de la gestion écologique du site, travaillera avec les autres propriétaires de la forêt à la préservation de vieux arbres et à une exploitation respectueuse de la forêt. Par ailleurs, une convention de pâturage sera mise en place avec les éleveurs.

Quelques mots sur...

L'association Thiglé se propose de promouvoir les disciplines qui permettent le déconditionnement et l'épanouissement de l'être dans sa dimension physique, énergétique et spirituelle principalement selon les transmissions du qi-gong et du Boudha-Dharma ». L'association est basée à Sisteron où Mme Godard dispense cet enseignement notamment en plein air sur le site du Bois de Font de Mège qui fait l'objet de la présente donation. Plus d'infos : <http://thigle.com>

Le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est une association loi 1901 agréée pour la protection de la nature dans un cadre régional. Sa mission est de préserver le patrimoine naturel de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur par la connaissance, la protection, la gestion, l'information et la sensibilisation, et l'accompagnement des politiques publiques. Avec une cinquantaine de salariés, l'aide de nombreux bénévoles et le soutien de 750 adhérents, le CEN PACA assure la conservation de près de 53 000 ha répartis sur 105 sites et organise plus de 60 sorties nature par an à l'intention du public. Le CEN PACA est présent dans toute la Région : **Siège social** (Aix-en-Provence), **Pôle Biodiversité régionale** (Sisteron), **Pôle Alpes-Maritimes** (Antibes), **Pôle Alpes du Sud** (Sisteron), **Pôle Bouches-du-Rhône** (Saint-Martin-de-Crau), **Pôle Var** (Le Luc-en-Provence), **Pôle Vaucluse** (Carpentras). Plus d'infos : www.cen-paca.org

Le Fonds de dotation

Créés par la loi de modernisation de l'économie de 2008, les Fonds de dotation sont des personnes morales de droit privé qui peuvent recevoir et gérer les biens de valeur mobilière ou immobilière qui leur sont cédés, et ceci dans un objectif d'intérêt général. Le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels a été créé en juillet 2011. Les donateurs intéressés peuvent se rapprocher du Fonds de dotation afin que soit étudiée leur proposition :

- S'il s'agit d'un terrain d'intérêt écologique, il est versé à la partie inaliénable du capital du Fonds de dotation, bénéficiant ainsi d'une préservation à long terme (garantie au niveau juridique). La gestion et le suivi des terrains sont confiés au Conservatoire d'espaces naturels local.
- S'il s'agit d'un bien d'une valeur mobilière ou immobilière, les moyens mobilisés permettront de financer des projets de préservation de la biodiversité par le réseau des Conservatoires.

Les versements faits au Fonds de dotation ouvrent droit au régime du mécénat. Les entreprises et les particuliers imposés bénéficient donc d'une réduction fiscale. Plus d'infos : <http://www.reseau-cen.org/fr/decouvrir-le-reseau/le-fonds-de-dotation>

Pour une donation, un don ou un legs,

Contactez-nous :

CEN PACA (Siège)

Immeuble Atrium Bât. B

4, avenue Marcel Pagnol

13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 03 83

Courriel : contact@cen-paca.org

Contact presse :

Conservatoire d'espaces naturels

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Irène Nzakou, chargée de communication

04 42 26 74 31 – 07 72 29 79 19

irene.nzakou@cen-paca.org